



Direction générale  
des services

Lodève, le 03/12/2020

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Coeur d'Hérault  
1000, route de Montpellier  
34700 Lodève  
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Laurent Arnal  
Références ARNAL20201203RD4PR3+700

**Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 4 – St André de sangonis,  
Brignac**

**Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande du CEREMA en date du 03/12/2020, qui va effectuer une inspection du pont de Cambous pour le compte du Conseil Départemental de l'Hérault ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

**Arrête**

**Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 4 du PR 3+300 au PR 3+850 sur les communes de St André de sangonis, Brignac, le 15/12/2020 de 9h00 à 17h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- route barrée

L'itinéraire de déviation sera assuré par les RD4e4, RD908 et RD609.

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

Cette signalisation sera mise en place et entretenue 24/24, 7J/7J par l'agence technique Cœur d'Hérault.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Cœur d'Hérault



Hervé Andrieu

Ampliation  
Monsieur le Maire de St André de sangonis  
M. le(s) maire(s) de Brignac  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,  
Entreprise